

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06-07-2016

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Christhie MARTINEZ, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil :**

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Délibération schéma départemental de coopération intercommunale :**

Dans sa version finale le SDCI prévoit la fusion des trois communautés de communes Haut-Limousin, Basse-Marche et Brame-Benaize. Cette nouvelle entité comprend 43 communes, pour un total de 24 143 habitants.

Cette proposition a été entérinée par la commission départementale de coopération intercommunale à l'unanimité.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 25 juin dernier s'est prononcé favorablement à la majorité (21 voix pour sur 36 votants), mais ce n'est qu'un avis, seules les délibérations des communes peuvent être prises en compte pour une modification éventuelle.

Le préfet a réuni les maires concernés ce jour pour présenter les options possibles et les modalités de fusion. Les communes ont 75 jours pour se positionner sur la fusion à trois. Si celle-ci ne recueille pas de majorité (la moitié au moins des communes, représentant la moitié des habitants), c'est le schéma initial qui sera retenu.

Après délibérations, le schéma de fusion à trois est rejeté à 8 voix contre et 2 abstentions..

- **Point Public Multimédia : suppression de la régie :**

Une régie avait été créée en son temps afin de faire fonctionner le PPM. Avec le développement de l'internet, celui-ci ne fonctionne plus. Il est proposé de supprimer cette régie.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer la régie

- **Décision modificative :**

Quelques ajustements budgétaires sont nécessaires afin de régulariser quelques lignes budgétaires :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
60611	Eau et assainissement	+ 1 000	
6161	Primes d'assurances	+ 1 500	
61558	Autres biens mobiliers	+ 1 000	
6218	Autre personnel extérieur au service	+ 2 000	
6226	Honoraires	+ 2 000	
6227	Frais d'actes et de contentieux	+ 1 500	
65548	Autres charges de gestion courante	+ 1 500	
74834	Compensation au titre des exonérations de TF		+ 7 000
74835	Compensation au titre des exonérations de TH		+ 3 500
TOTAL		10 500	10 500

Après délibérations, le conseil municipal adopte cette proposition à l'unanimité

- **Demande de subvention de l'Association pour le mondial de tonte de moutons (AMTM) :**

L'association pour le mondial de tonte de moutons est candidate pour l'organisation de cette compétition en 2019 au Dorat. Le budget s'élève à 640 000 euros, dont 49 000 pour la présentation de la candidature. L'association sollicite le soutien des collectivités, soit sous forme de subvention, soit d'adhésion (250 €).

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer à l'association.

- **Questions diverses :**

Demande de subvention : Nous avons la possibilité de bénéficier d'une subvention exceptionnelle de la réserve parlementaire. Un montant de 3 000 euros peut nous être attribué qui pourrait être affecté au columbarium.

SIDEPA : Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est actuellement donné en délégation de service public à Véolia. Chaque installation d'assainissement individuel doit être contrôlée périodiquement. Or sur le territoire du SIDEPA, 674 n'ont pas été réalisés, sur un total de 4256. La facturation sera faite directement aux propriétaires sous forme de redevance (70 € HT pour vérification périodique...) Le comité syndical a décidé qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre prochain, une pénalité d'un montant du coût du contrôle serait facturée aux foyers refusant cette vérification, qui est obligatoire. Des aides pourront être sollicitées dans le cas où l'installation n'est pas conforme et nécessite donc des travaux.

D'autre part la nouvelle usine de traitement d'eau potable de Beissat sera mise en service courant du second semestre 2016.

SYGESBEM : Pour les travaux de voirie 2016 (Le Chablard), le SYGESBEM a retenu l'entreprise Viabiliser.com. Cependant les travaux 2015, réalisés par Colas ne sont pas terminés (Chemin de la Rivière à Charbonnières).

Wifi territorial : Le pays du Haut Limousin propose de déployer un réseau wifi sur le territoire. Les frais d'accès au service et le matériel seraient financés par l'Europe, la région, et la communauté de communes, seul l'abonnement de 10.90 € mensuels reste à charge des communes.

Après délibérations, le conseil municipal décide à 6 voix pour, et 4 abstentions de mettre en place une borne wifi.

Adhésion à l'association avenir 147 149 : cette association qui milite pour une mise à 2 fois 2 voies sollicite une adhésion de 20 €.

Après délibérations, le conseil municipal décide à 8 voix pour et 2 abstentions d'adhérer à cette association.

Référent culturel réseau lecture : Le réseau lecture souhaite que chaque commune nomme un référent culturel, afin de favoriser les échanges entre la médiathèque et les communes. Christhie Martinez est nommée.

PLUI : Le dossier avance selon le calendrier prévu, le PADD (projet d'aménagement et de développement durable) est en cours.

Auberge : Le jugement cassant le bail a été rendu par le tribunal de grande instance, la procédure d'expulsion est en cours.

- **Date du prochain conseil** : Elle est fixée au 12 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 heures 45.